

8 mars 2024

Dossier de presse

Rédaction

Délégation départementale aux droits
des femmes et à l'égalité femmes -
hommes du Nord (DDFE)

Réalisation

Service Régional de la Communication
Interministérielle (SRCI) - Préfecture
du Nord



-
- 003 Édito
-
- 004 Pourquoi une journée internationale ?
-
- 005 Les inégalités femmes-hommes en France
-
- 007 De nouvelles avancées nationales en faveur de l'égalité femmes-hommes
-
- 010 La lutte contre les violences conjugales
-
- 014 La lutte contre la prostitution
-
- 016 La santé des femmes
-
- 019 L'égalité professionnelle et économique
-
- 021 La culture de l'égalité
-
- 022 Programmation
-
- 025 Les contacts en cas de violences conjugales

Édito



Bertrand Gaume

Préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord

Depuis 1982, la politique des droits des femmes s'est développée en France. Nous nous sommes dotés d'un arsenal législatif, qui s'est renforcé ces dernières années. Pourtant, nous ne sommes pas arrivés à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le rapport du Haut Conseil à l'Égalité montre que le sexisme est encore bien présent en France : 9 femmes sur 10 déclarent avoir déjà subi une situation sexiste.

En faisant de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat, l'État se mobilise au travers de toutes ses politiques publiques pour améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes : éducation, emploi, santé, lutte contre les violences conjugales...

Les enjeux auxquels le Nord doit faire face sont autant d'occasions d'endiguer les inégalités entre les femmes et les hommes. Les brigades de gendarmerie à Caudry et Avesnes-sur-Helpe qui vont être créées seront dédiées aux violences intrafamiliales afin de mieux lutter contre ce fléau, le Nord étant le 3^e département de France métropolitaine le plus touché par des faits de violences conjugales. Dunkerque 2030, avec la création de milliers d'emplois, doit favoriser le recrutement de femmes dans des métiers industriels.

Virginie Lasserre

Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Dans le Nord, la politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes prend forme au travers d'une action résolue, interministérielle et en relation étroite avec les collectivités territoriales. Des avancées sont particulièrement notables en 2023 : augmentation de 50 % de places d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences, mise en œuvre d'un camion de sensibilisation aux cancers féminins, accompagnement des femmes les plus précaires vers l'emploi, multiplication des actions de sensibilisation à l'égalité femmes-hommes pour les jeunes.

En 2024, le renouvellement des contrats de ville est l'occasion de réaffirmer l'égalité entre les femmes et les hommes comme axe trans-

versal, devant irriguer l'ensemble des actions dans les 94 quartiers prioritaires de la politique de la ville. En outre, nous poursuivrons sans relâche la lutte contre les violences conjugales : nous augmenterons à nouveau les places d'hébergement d'urgence ; nous travaillerons avec les hôpitaux pour renforcer la formation des professionnels et améliorer la prise en charge des victimes.



Pourquoi une journée internationale ?



La journée internationale des droits des femmes trouve son origine dans les manifestations de femmes du début du 20^e siècle, en Europe et aux États-Unis, réclamant le droit de vote et le droit au travail.

Officialisée en 1977 par l'Organisation des Nations Unies (ONU), cette journée met en avant la lutte pour les droits des femmes et la fin des inégalités femmes-hommes. Elle couvre plusieurs événements avec comme objectif de célébrer les avancées des droits des femmes. C'est aussi l'occasion de mobiliser l'ensemble de la population en faveur des droits des femmes et de leur participation à la vie politique et économique.

En France, c'est en 1982 sous l'impulsion d'Yvette

Roudy, ministre déléguée aux droits des femmes, que la France reconnaît le 8 mars comme Journée internationale des droits des femmes. Le 8 mars 1982 est marqué par de nombreuses manifestations dont le point fort est la réception donnée à l'Élysée et le discours du président de la République François Mitterrand. Il reçoit à cette occasion 450 femmes, représentant les milieux socio-professionnels et les associations, et annonce plusieurs mesures en faveur des droits des femmes.

Depuis, la politique en faveur des droits des femmes s'est imposée en France comme une politique de l'égalité entre les sexes. Il ne s'agit pas de reconnaître des droits spécifiques aux femmes mais, au contraire, de mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes.

Les inégalités femmes-hommes en France



74 % des femmes n'ont jamais envisagé de carrière dans les domaines scientifiques.

70 % des hommes pensent encore qu'un homme doit avoir la responsabilité financière de sa famille pour être respecté dans la société.

25 % des 25-34 ans pense qu'il faut parfois être violent pour se faire respecter.

En France, si la législation française a beaucoup évolué pour donner aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, les inégalités entre les femmes et les hommes sont toujours présentes. Ces inégalités ont lieu partout (à l'école, sur internet, au travail...), et s'appuient sur des stéréotypes de genre qui perdurent, comme le montre le dernier rapport du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.



« Du fait de stéréotypes résistants voire délibérément assumés et renforcés, le sexisme demeure une réalité grave, vécue quotidiennement par les femmes, dans toutes les activités de leur vie : les femmes de 25-34 ans trouvent encore plus difficile cette année (+ 5 points) d'être une femme dans la société » (HCE, Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France 2024)

Ces stéréotypes ont des conséquences très concrètes sur le quotidien des femmes et des hommes en France entière (hors Mayotte)¹:

- 80 % des français et françaises exercent un métier non-mixte ;
- Les hommes ont un salaire supérieur en moyenne de 14 % à celui des femmes ;
- 80 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête ;
- 75 % des personnes à temps partiel sont des femmes.

Les femmes continuent en outre d'être les principales victimes de sexisme et de violences sexuelles. Elles représentent en France entière :

- 86 % des victimes de violences conjugales² ;
- 79 % des victimes de violences sexuelles intrafamiliales (hors cadre conjugal)³ ;
- 91 % des victimes d'outrage sexiste⁴ ;
- 92 % des victimes de violences sexuelles dans les transports en commun⁵ ;
- 97 % de victimes de proxénétisme⁶.

→ Pour aller plus loin

[Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes \(HCE\), Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France 2024](#)



[Ministère de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, Chiffres-clés 2023 Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes](#)

1. [Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes \(HCE\), Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France 2024](#)

2. [Info Rapide n°28 - Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2022](#)

3. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-violences-intrafamiliales-non-conjugales-enregistrees-par-les-services-de-securite-en-2021-Interstats-Analyse-N-55>

4. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Actualites/Info-Rapide-n-27-La-hausse-des-infractions-enregistrees-pour-outrage-sexiste-se-poursuit-en-2022-mais-a-un-rythme-plus-moderne>

5. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/Les-vols-et-violences-enregistres-dans-les-reseaux-de-transports-en-commun-en-2022-Interstats-Analyse-n-62>

6. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/La-traite-et-l-exploitation-des-etres-humains-en-2022-une-approche-par-les-donnees-administratives-Interstats-Analyse-n-63>

De nouvelles avancées nationales en faveur de l'égalité femmes-hommes

Budget national dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes **+ 29%** en 2023

L'aide universelle d'urgence

Instaurée par la loi du 28 février 2023, l'aide universelle d'urgence est entrée en vigueur le 28 novembre 2023. Elle a pour objectif d'apporter aux victimes de violences conjugales un soutien financier, face aux dépenses immédiates qu'elles doivent assumer en attendant une situation stable. Elle se présente sous forme de don ou de prêt, selon les ressources de la victime et de la composition familiale.

Cette aide s'adresse à toute personne victime de violences conjugales, en cours de séparation ou non, avec enfant à charge ou non, résidant en France. Les bénéficiaires peuvent être de nationalité française ou titulaires d'un titre de séjour en France (hors visa de tourisme).

Pour bénéficier de cette aide, la personne doit présenter une pièce justificative datant de moins de 12 mois et attestant des violences conjugales : un dépôt de plainte, un signalement au procureur de la République ou une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales. La demande doit être effectuée après de la Caf ou de la MSA (en ligne, sur place ou par voie postale).

D'un montant minimum de 240 euros et modulé en fonction des ressources et de la composition familiale, l'aide est versée en une seule fois, dans un délai de 3 à 5 jours ouvrés. L'aide peut être versée plusieurs fois pour une même victime, dans la limite d'une seule fois par an, sous réserve d'attester chaque année des violences avec un document de moins de 12 mois.

Dans le Nord, 400 demandes d'aide universelle d'urgence ont été accordées dans le premier mois de mise en œuvre. Le montant moyen attribué dans le Nord est de 600€.

Montant moyen
dans le Nord
600 €

Un renforcement législatif pour lutter contre le sexisme et les violences sexuelles

L'instauration d'une majorité numérique

Afin de protéger les enfants des réseaux sociaux, du cyberharcèlement et de la pédocriminalité, la loi du 7 juillet 2023 a instauré une majorité numérique à 15 ans pour s'inscrire sur ces réseaux. La loi impose aux réseaux sociaux de mettre en place des solutions techniques pour s'assurer de l'âge de l'utilisateur, de diffuser des messages de prévention et de permettre aux utilisateurs de signaler davantage de contenus illicites afin que ceux-ci soient retirés. Elle contient aussi des dispositions pour mieux prévenir et poursuivre les délits en ligne.

Majorité numérique
15 ans

L'index de l'égalité professionnelle étendu à la fonction publique

La loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Cet index est un outil visant à calculer les inégalités entre les femmes et les hommes au sein d'une structure et à identifier les axes de progrès.

Inspiré de celui existant depuis quelques années dans le secteur privé, cet index s'applique désormais aux ministères et aux établissements publics administratifs de l'État qui comptent au moins 50 agents.

Chaque année, les administrations devront publier sur leur site internet une note sur 100 points calculée à partir de différents critères ainsi que les actions mises en œuvre pour les supprimer. Les écarts de rémunération et les écarts de taux de promotion entre les hommes et les femmes sont les critères qui pèsent le plus dans la note globale.

Si la note est inférieure à 75 points, les administrations concernées devront définir des objectifs de progression. Si la note reste inférieure au bout de trois ans, elles s'exposeraient à une amende pouvant aller jusqu'à 1 % de la rémunération brute annuelle globale de l'ensemble de ses personnels.

Représentant 20 % de l'emploi en France, la fonction publique se doit d'être exemplaire en matière d'égalité professionnelle. Si les trois versants de la fonction publique comptent 62 % de femmes, des différences de situation sont constatées entre les femmes et les hommes, notamment dans l'accès aux postes à responsabilité. Selon l'Insee, à profil identique, les femmes percevaient une rémunération inférieure de 2,9 % à celle des hommes en 2020 dans la fonction publique d'État.

Une note sur
100 points

Le renforcement de l'outrage sexiste

Avec pour objectif de lutter contre le harcèlement de rue, la loi du 3 août 2018 a instauré un délit d'outrage sexiste. Ce délit permet de verbaliser les propos sexistes grâce à une infraction d'outrage sexiste passible d'une contravention de 4^e classe. En avril 2023, une loi est venue renforcer les sanctions. Sous sa forme aggravée, l'outrage sexiste est dorénavant considéré comme un délit puni de 3 750 euros, et non plus comme une contravention. L'aggravation est notamment retenue quand l'outrage sexiste est commis sur une personne mineure ou vulnérable, à plusieurs ou en état de récidive. Sur la période 2021-2022, 5 000 infractions d'outrages sexistes ont été enregistrées en France par les services de sécurité.

Délit puni de

3 750 €

Le troisième plan national de lutte contre la traite des êtres humains

Le 11 décembre 2023, le gouvernement français a dévoilé son troisième plan national de lutte contre la traite des êtres humains. En 2022, près de 3 000 signalements ont été enregistrés par les forces de l'ordre en France, dont une majorité concernait des femmes. Cependant, l'ampleur réelle de la traite reste difficile à évaluer en raison du sous-signalement et de la difficulté à identifier les victimes.

Ce plan vise à mieux protéger les personnes, mineures ou majeures, contre la traite et à renforcer l'efficacité de la politique pénale pour démanteler les réseaux criminels. Il comprend six axes, mettant l'accent sur la sensibilisation, la coordination entre les acteurs et la protection des victimes.

Signalements en
France en 2022

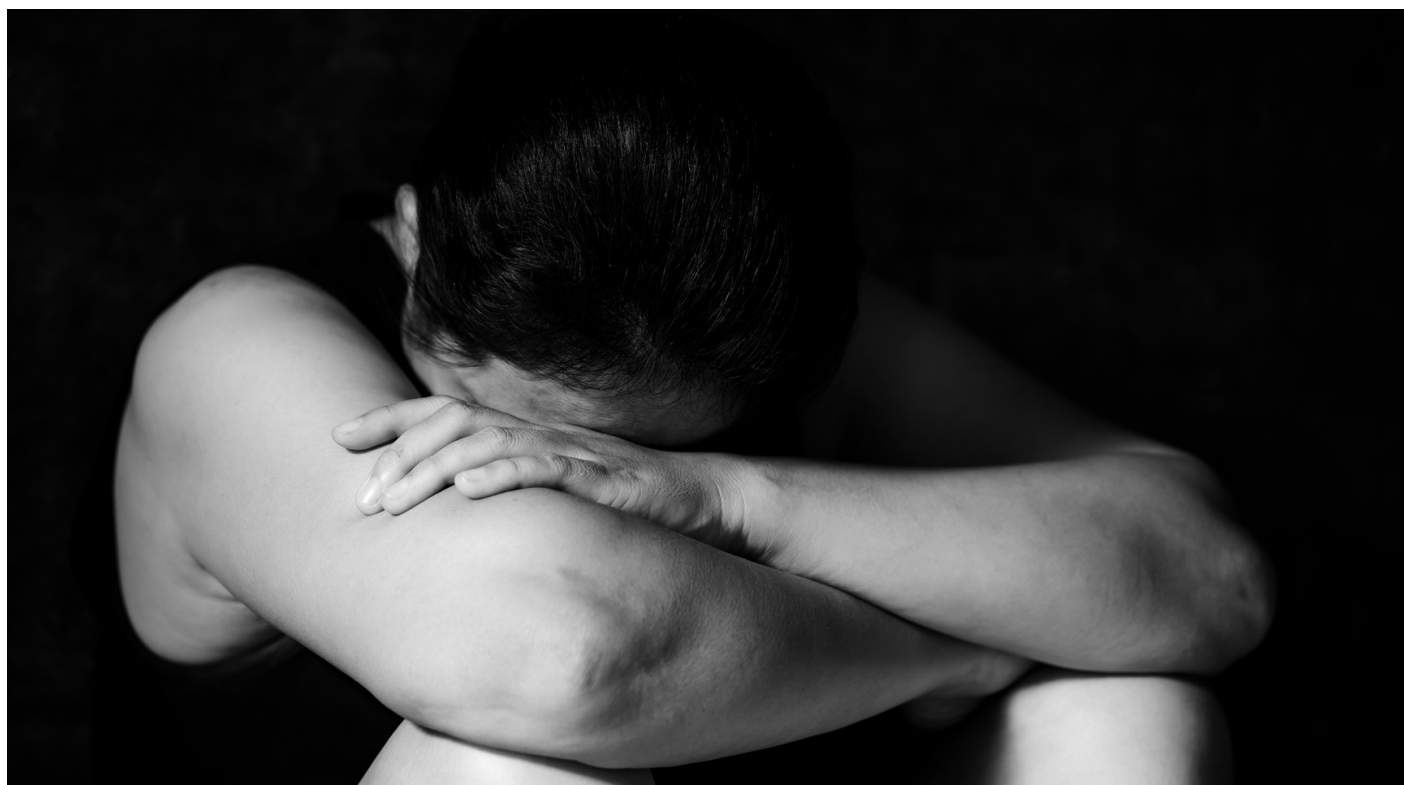
3 000

La lutte contre les violences conjugales

Une prise en charge renforcée des victimes

Le Nord est le 3^e département de France métropolitaine le plus touché par des faits de violences conjugales, avec 13,2 victimes pour 1 000 habitantes de 15 à 64 ans¹. En 2023, 11 500 victimes de violences conjugales ont été identifiées par les forces de l'ordre dans le Nord, soit 10 % de plus qu'en 2022.

Toutes les formes de violences conjugales ont augmenté, excepté les meurtres sur conjoint ou ex-conjoint qui sont restés stables : coups et blessures volontaires (+10 %), menaces ou chantages (+10 %) et violences sexuelles (+11 %).



1. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/La-traite-et-l-exploitation-des-etres-humains-en-2022-une-approche-par-les-donnees-administratives-Interstats-Analyse-n-63>

Chiffres-clés dans le Nord


11 500 faits de violences conjugales en 2023 dans le Nord (+10% par rapport à 2022)

400 aides universelle d'urgence octroyées par la Caf et la MSA en décembre 2023

+ 100 places d'hébergement dédiées aux femmes victimes de violences en 18 mois



305 places dédiées aux femmes victimes de violences dans le Nord



11 accueils de jour, lieux d'écoute et d'orientation dans le Nord

+ 1 accueil de jour pour femmes victimes de violences en 2023

+ 2 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG) en 2023



18 ISCG dans le Nord

Zoom sur des mesures clés

Augmentation des places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences conjugales

À la suite du Grenelle des violences conjugales, l'État a progressivement augmenté les places d'hébergement d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Dans le Nord, ces 18 derniers mois, 100 nouvelles places d'hébergement d'urgence pour victimes de violences conjugales ont été créées :

- 55 places à Armentières
- 25 places à Fourmies
- 10 places dans le Douaisis
- 10 places à Cambrai

→ Pour accéder à ces places d'hébergement d'urgence, composer le 115



À Armentières, une nouvelle structure dédiée aux femmes et aux enfants victimes de violences conjugales a été inaugurée en juillet 2023. Cofinancée par l'État et la MEL et portée par les associations Solfa et la Sauvegarde du Nord, Olympe offre deux types de prise en charge : des hébergements d'urgence pour les femmes et enfants victimes de violences conjugales (55 places) ; un lieu d'accueil global pour les femmes victimes de violences, qu'elles soient hébergées ou non, offrant écoute, accompagnement social et juridique, espaces de repos...

Doté d'un budget de fonctionnement annuel de près de 600 000€, la structure emploie 10 personnes. En 2023, 30 familles ont été hébergées au sein d'Olympe (30 femmes et 66 enfants). Elles sont restées en moyenne 4 mois dans cette structure, avant de trouver un logement social ou privé. Quatre familles sont reparties vivre au domicile conjugal. En effet, il faut en moyenne 7 allers-retours pour qu'une victime de violences conjugales quitte définitivement son partenaire violent. Le travail d'accompagnement mis en place par l'équipe salariée est ainsi crucial dans la compréhension et la conscientisation des situations de violences.



« Ici, ce n'est pas comme dans un CHRS classique, où j'avais déjà pu aller. On s'y sent bien, chaque famille a un studio personnel avec tout ce qu'il faut. Mes enfants sont plus sereins. En plus, toute l'équipe d'accompagnement est sur place, ce qui facilite beaucoup les démarches. » Une femme victime de violences conjugales hébergée au sein d'Olympe.

Renforcement des intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) dans le Nord

En 2023, deux nouveaux postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie (ISCG) ont été créés à Dunkerque et Cambrai, portant le total à 18 ISCG dans le Nord. Chaque arrondissement compte désormais au moins trois postes d'ISCG, excepté le Douaisis où le troisième poste est en cours de création. Ces postes sont cofinancés par l'État et le Département du Nord, auxquels s'ajoutent localement les communes ou intercommunalités.

Les ISCG viennent en complément des forces de l'ordre en se concentrant sur la prise en charge sociale des victimes, faisant le lien avec les partenaires associatifs et institutionnels.



Les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie ont pour rôle de :

- Prendre en charge les victimes directement au sein des commissariats ou des gendarmeries ;
- Évaluer les besoins sociaux de la personne, de réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire et de faciliter l'accès des personnes aux services sociaux et de droit commun concernés ;
- Faire le lien avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire.

Au quotidien, les ISCG doivent faire face à des problématiques multiples et parfois cumulatives, dont les principales sont les violences familiales, les difficultés parentales, le harcèlement scolaire et les troubles psychologiques.

Dans le Nord, chaque ISCG reçoit en moyenne 300 à 400 personnes par an : les violences conjugales représentent entre 50 % et 70 % de leur activité.



« L'intérêt, pour nous gendarmes, c'est la complémentarité que les intervenantes sociales apportent à nos propres prises en charge des victimes : elles sont compétentes sur tout un pan de l'accompagnement des victimes sur lequel nous ne sommes pas compétents. Beaucoup de victimes ont une méconnaissance des dispositifs d'accompagnement qui existent sur le territoire, et l'intervenante sociale leur permet de connaître l'offre de service à leur disposition. Et les intervenantes sociales ne lâchent pas les gens : elles suivent les situations et l'avancée des victimes dans leur long parcours de sortie des violences. »
Chef d'escadron Kippeurt, Commandant de la compagnie de gendarmerie départementale de Cambrai

La lutte contre la prostitution

Une structuration de la prise en charge des jeunes en situation de prostitution

Zoom sur des mesures clés

Un point d'écoute pour les professionnels

En septembre 2023, l'association AGSS de l'Udaf a étendu son point d'écoute « La Boussole » à l'ensemble du département grâce à un financement de l'État. Par téléphone, des travailleurs sociaux dédiés à l'accompagnement des jeunes en situation prostitutionnelle répondent aux questions et orientent les professionnels, les jeunes et leur famille.

Le point d'écoute permet de :

- Répondre aux questions et délivrer une première information
- Offrir un espace de parole et de soutien
- Prévenir, identifier et signaler les situations de danger

En complément du numéro de téléphone, un compte Snapchat est ouvert à l'intention des jeunes pour faciliter l'entrée en relation.



En 2023, 136 personnes ont interpellé ce point d'écoute : 82 professionnels, 45 jeunes et 9 parents ou membres de la famille. Ces échanges ont permis d'identifier 92 jeunes en situation de prostitution ou à risque de l'être dans le département.

Ces échanges ont pu déboucher sur un accompagnement des professionnels ou des jeunes ou une guidance éducative pour les parents.

- Point d'écoute téléphonique : 07 57 76 46 58
- Compte Snapchat : [ecouteboussole](#)

Contact presse : mmorel@agss.fr

Chiffres-clés en France

7 000 à 10 000 mineurs seraient victimes de la prostitution en France¹

97 % des victimes de proxénétisme sont des femmes²

1. [Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs, 2021](#)

2. <https://www.interieur.gouv.fr/Interstats/Publications/Interstats-Analyse/La-traite-et-l-exploitation-des-etres-humains-en-2022-une-approche-par-les-donnees-administratives-Interstats-Analyse-n-63>

Chiffres-clés dans le Nord

10 places de répit
pour jeunes en
situation de
prostitution dans
le Nord

1 accueil de jour
dans le Nord

Un lieu de répit et d'accompagnement à Lille

Dans un même élan, un nouvel accueil de jour porté par l'association Solfa, a été inauguré en 2023. Située à Lille, cette structure, nommée Tara, permet d'accueillir de manière inconditionnelle des jeunes en situation de prostitution qui souhaitent se poser, bénéficier d'un temps d'échanges, d'une douche ou d'un repas, etc.

Cet accueil de jour se veut également lieu de ressources et d'informations sur les sujets tels que la sexualité, la prostitution, l'emprise, etc. Également accessible aux familles, les professionnels y proposent une sensibilisation autour de la sexualité et de la prostitution.

→ **Accueil de jour Tara :**

**28 place du théâtre de la verdure,
appartement 1,
Hellemmes-Lille**

**06 03 38 79 69 / 06 31 33 19 92
adj-ppe@asso-solfa.fr**

La santé des femmes

Des actions ciblées en faveur des femmes les plus vulnérables

Zoom sur des mesures clés

L'accompagnement des femmes sans abri qui souffrent d'addictions

En 2023, l'État a accompagné la création d'une structure d'hébergement pour des femmes en grande errance consommatrices de drogues, unique en France, co-portée par les associations Abej Solidarité et Cedr'agir.

Inaugurée le 8 mars 2023, cette structure compte 10 places et se situe à Lille. Nuit et jour, 12 salariés se relaient pour accompagner les femmes qui y sont hébergées et qui peinent à trouver leur place dans les dispositifs classiques d'addictologie et d'hébergement d'urgence, du fait de la double violence de l'exclusion et du sexisme.

Une infirmière coordonne leurs parcours de soins et leur propose des traitements de substitution à la drogue. Au travers de multiples ateliers (estime de soi, écriture, sexualité...), les femmes trouvent en outre le moyen de se reconnecter à elles-mêmes. Du fait de leur grande précarité, les femmes sans abri subissent en effet violences sexuelles et prostitution.

En 2023, 26 femmes ont été hébergées dans cette structure.

« Cet endroit m'a permis de me ressourcer, de me refaire, de me sentir en sécurité et d'avancer dans mes démarches administratives et sociales, ce n'aura été qu'une expérience bénéfique, j'y ai trouvé du soutien et un tremplin pour ma vie d'après. » Méli, hébergée dans cette structure.



« Les structures en collectif, pour moi c'est non, j'y ai jamais été et je ne vais pas y aller. Ici on a des chambres individuelles donc on a de l'intimité, c'est très important. Et puis c'est spécifiquement pour les femmes et on n'est pas nombreuses. » Une personne hébergée dans cette structure.

Cette structure est financée par l'État (250 000 €) et l'ARS (600 000 €). L'impact du dispositif sera évalué, afin de comprendre les parcours des femmes visées par ce projet, la mobilisation des femmes dans la vie collective au sein de la structure, la spécificité des pratiques professionnelles de l'équipe d'intervention, le modèle économique de la structure et l'impact du projet sur l'ensemble des structures partenaires.

Contact presse : vmorival@abej-solidarite.fr

1. [L'hébergement des sans-domicile en 2012, Insee](#)

Chiffres-clés en France¹

Le cancer du sein est la première cause de décès par cancer chez la femme

41,5 % des filles et 8,5 % des garçons de 16 ans sont vaccinés contre les infections à papillomavirus humains (HPV) en France

La sensibilisation et le dépistage des cancers féminins

Dans le Nord, les femmes sont confrontées à une surmortalité par cancers, au 1^{er} rang celui du sein et au 5^e rang celui du col de l'utérus. Les taux de participation aux dépistages organisés de ces deux cancers y sont faibles, avec de fortes disparités territoriales.

Pour répondre à cet enjeu, le Camion Nord Santé Prévention a été lancé à l'initiative du Département du Nord et en partenariat étroit avec la Préfecture du Nord et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France. Ce projet vise dans un premier temps à sensibiliser aux cancers féminins, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales. Fin 2024, ce camion sera équipé d'un mammographe et d'un cabinet de consultation gynécologique afin d'offrir des services de dépistage pour les femmes les plus éloignées des soins.

Le camion se déplace au cœur des quartiers et des villages pour sensibiliser les femmes à l'importance de la prévention et du dépistage des cancers féminins. Il propose des actions d'information et de sensibilisation : ateliers collectifs, informations individuelles, assistance pour la prise de rendez-vous médicaux. De plus, il favorise le renforcement du réseau entre les acteurs de la prévention, du social et du soin afin de garantir un accès aux soins pour toutes.

En 2023, quatre territoires ont bénéficié de ces actions de prévention à plusieurs reprises, avec des passages répétés du camion dans les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, de Cambrai, de Douai et à Roubaix et Tourcoing. Chaque visite a attiré plusieurs dizaines de femmes et des rendez-vous pour des dépistages futurs ont été pris directement lors de ces événements.

Les prochains passages sont : le 21 mars à Solesmes, les 4 et 5 avril à Fourmies, le 17 avril à Caudry.



1. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France 2024

La lutte contre la précarité menstruelle

Chiffres-clés en France¹

1 femme sur 3 serait concernée par la précarité menstruelle en France

Environ 1 femme sur 10 souffre de dépression post-partum deux mois après l'accouchement

Le Gouvernement a engagé une lutte résolue contre la précarité menstruelle. Depuis 2021, 13 millions d'euros sont consacrés chaque année à ce sujet (distribution de protections menstruelles gratuite et sensibilisation aux menstruations) à destination des étudiantes, des collégiennes et lycéennes, des femmes en situation de précarité et des femmes incarcérées.

L'étude OpinionWay pour l'association Règles Élémentaires de mars 2023 fait état d'une augmentation préoccupante de la précarité menstruelle dans un contexte d'inflation, en particulier chez les plus jeunes. Ainsi, les 18-24 ans sont les plus touchées : 44 % ont des difficultés à se procurer des protections en quantité suffisante, 330 000 jeunes n'ont régulièrement pas accès à des protections périodiques.

Dans le Nord, en 2023, l'État a financé des actions sur l'ensemble du département, à hauteur de 72 000€. Outre la distribution de protections périodiques, ces actions ont porté sur la sensibilisation des jeunes au sujet des menstruations et plus largement aux inégalités femmes-hommes.

Le développement d'actions en faveur de la santé des femmes dans le Bassin minier (Douaisis et Valenciennois)

Les femmes du Bassin minier sont particulièrement impactées par la surmortalité due à des facteurs de santé dégradés.

En 2023, dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du Bassin minier, la Préfecture de région et l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France ont lancé un appel à projets dans le but de soutenir des projets locaux visant à faire progresser la santé des femmes dans le Bassin minier. Cet appel à projets a permis de financer huit projets à hauteur de 426 000 €.

Le Nord est concerné par six de ces projets, qui se mettront en œuvre en 2024 et 2025 :

- 3 projets portent sur la sensibilisation et l'accompagnement des femmes vers l'accès aux dépistages organisés dans le cadre des cancers du sein et du col de l'utérus ;
- 2 projets portent sur la santé sexuelle et visent à mener des actions de prévention et d'accès aux soins en faveur des femmes et des jeunes filles (théâtre-débat, podcasts, vidéos...) et de sensibilisation des professionnels de santé pour éviter les ruptures dans le parcours de soins des femmes ;
- 1 projet porte sur une étude de préfiguration en vue de déployer dans le Nord un projet d'accompagnement des jeunes mères, existant déjà dans le Pas-de-Calais.

1. [Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes \(HCE\), Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France 2024](#)

L'égalité professionnelle et économique

Pour un accompagnement vers l'emploi des femmes qui en sont très éloignées

Zoom sur des mesures clés

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, le taux d'activité des femmes est inférieur de près de 20 points à celui des femmes des autres territoires urbains. C'est la raison pour laquelle l'État porte des actions spécifiques en faveur des femmes les plus éloignées de l'emploi, notamment en quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Avesnois

En 2023, l'État a initié dans l'Avesnois, en lien avec Réussir en Sambre-Avesnois et l'Afpa, un programme d'accompagnement vers l'emploi pour des femmes très éloignées de l'emploi. L'objectif est de former ces femmes aux métiers qui recrutent, en lien avec les besoins des entreprises locales.

D'une durée de six mois, ce programme comprend différents modules, complémentaires les uns des autres :

- Remobiliser vers l'emploi : rencontres avec des entreprises (job-datings et visites d'entreprise dès la première semaine), découverte des différents types de formation, diagnostic individuel de compétences
- Développer la confiance en soi, avec du coaching individuel, du mentorat et des ateliers sur l'estime de soi
- Travailler les freins périphériques à l'emploi : santé, garde d'enfants, mobilité...
- Se former : accéder à une formation qualifiante

Le public ciblé est constitué de femmes âgées de 18 à 25 ans, sans emploi, sans diplôme et sans formation, résidant dans l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, principalement en quartiers prioritaires ou en milieu rural, et qui ne seraient pas identifiées par les acteurs locaux de l'emploi (France Travail, Mission locale).

Ce programme, financé à hauteur de 75 000 € par l'État, va permettre à 60 femmes de bénéficier de cet accompagnement renforcé : 30 à Maubeuge, 20 à Fourmies et 10 à Avesnes-sur-Helpe.

Chiffres-clés en France¹

Les hommes gagnent en moyenne 14,1 % de plus que les femmes

80 % des français et françaises exercent un métier non-mixte

38 % des femmes ont été victimes d'actes sexistes ou sexuels au cours de leur vie professionnelle, contre 14 % des hommes

1. Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), Rapport annuel sur l'état des lieux du sexisme en France 2024

Chiffres-clés en France¹

12 % des dirigeants de PME en France sont des femmes

80 % des familles monoparentales ont une femme à leur tête

3 fois plus de femmes travaillent à temps partiel que les hommes

Douaisis

En octobre 2023, l'Association pour la Mobilité, l'Insertion et la Solidarité (AMIS) a lancé une action intitulée « femmes en mouvement », soutenue par l'État à hauteur de 25 000€, et accompagnée par plusieurs partenaires (France Travail, Département, Caf, CPAM...). Cette action vise à remettre en mouvement un groupe de femmes durablement éloignées du monde du travail, souvent par obligation (mères célibataires, femmes isolées, victimes de violences conjugales...). L'objectif du projet est à la fois de renforcer la capacité d'agir des femmes par le développement de leur confiance en elles et l'élargissement de leurs choix professionnels et de sensibiliser les entreprises pour intégrer des femmes à leurs équipes.

Repérées par l'AMIS, les femmes qui intègrent le parcours ont exprimé le souhait de travailler, se former et ne plus dépendre des minimas sociaux pour vivre. Elles souhaitent désormais trouver un emploi ou une formation, mais sont freinées par la peur de pas y arriver.

En 3 mois, un premier groupe de 13 femmes a pu bénéficier d'un parcours riche, couplant des ateliers animés par les partenaires du projet et des visites d'entreprise. Le bilan est déjà positif : 2 entrées en formation et 9 stages d'immersions en entreprise.



« Le projet a été pour moi une grande découverte. A travers les différents ateliers, j'ai réussi à avoir confiance en moi, je suis plus épanouie dans ma vie, je prends soin de moi maintenant. Après plusieurs visites en entreprise, j'ai constaté que pour moi aussi il était possible d'avoir une vie professionnelle. »
Une femme ayant suivi le parcours

La culture de l'égalité

Un renforcement des actions de sensibilisation auprès des jeunes

Zoom sur des mesures clés

En 2023, dans le Nord, l'État a augmenté de 50 % son budget de l'égalité femmes-hommes consacré aux sensibilisations auprès des jeunes. En complément des actions mises en œuvre par l'Éducation nationale, cette augmentation de budget a permis aux associations de recruter des chargés d'animation qui interviennent à la fois auprès des jeunes et des équipes éducatives qui les encadrent. Les thématiques traitées sont très larges : égalité filles-garçons, consentement, rapport aux autres, danger des réseaux sociaux, violences sexistes et sexuelles... Les interventions s'adaptent à l'âge des enfants. Elles débutent dès la maternelle et se poursuivent jusqu'aux études supérieures.



A titre d'illustration, l'AGSS de l'Udaf a ainsi sensibilisé près de 700 jeunes, au travers de 50 sessions de sensibilisation en 2022-2023, grâce à des financements de l'État. Ces sensibilisations se font chacune sur deux demi-journées, au travers d'échanges, d'explication et de théâtre forum. Des ateliers ont également été mis en place à destination des parents : une trentaine de parents ont ainsi pu être sensibilisés aux dangers des réseaux sociaux sur le Valenciennois.

En parallèle, 400 professionnels de tout secteur (professionnels de santé, forces de l'ordre, éducation nationale, protection de l'enfance, centres sociaux...) ont été sensibilisés à la prostitution des mineurs sur une demi-journée.

→ Prochaines sensibilisations des professionnels

- 11 mars 2024 de 14h à 17h30 à Fourmies
- 25 mars 2024 de 13h30 à 17h à Roubaix
- 26 mars 2024 de 13h30 à 17h à Le Quesnoy

Chiffres-clés en France¹

Les femmes représentent 36 % du temps de parole dans les médias

13 % de filles en terminale spécialité maths-sciences de l'ingénieur en 2022

19 % de femmes parmi les personnes qui pratiquent du football en 2020

Contact presse : mmorel@agss.fr

Programmation

5 mars 2024

Culture de l'égalité

17h30: Remise de médailles à des femmes engagées dans le sport

Lille (Préfecture du Nord, 2 rue Jacquemars Gielée)

En présence de Bertrand Gaume, Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du Nord et Virginie Lasserre, Préfète déléguée pour l'égalité des chances du Nord

Ouvert à la presse

6 mars 2024

Culture de l'égalité

17h15: Visite de l'exposition « Où sont les femmes ? » au Palais des Beaux-Arts

Lille

En présence de Virginie Lasserre, Préfète déléguée pour l'égalité des chances du Nord

Hors presse

7 mars 2024

Lutte contre la prostitution des personnes mineures

13h30: Visite du dispositif « La Boussole »

Dunkerque

En présence de Virginie Lasserre, Préfète déléguée pour l'égalité des chances du Nord

Hors presse

Égalité professionnelle

14h-16h: Rencontre sur la place des femmes dans le monde de la justice, organisée par l'ordre des avocats du barreau de Lille

Lille

En présence de Magalie Vigé, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, Préfecture du Nord

Ouvert à la presse

8 mars 2024

Culture de l'égalité

9h : Introduction de la journée égalité femmes-hommes à l'École Nationale de Protection Judiciaire de la Jeunesse (ENPJJ)

Roubaix

En présence de Magalie Vigé, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, Préfecture du Nord

Hors presse

9h30 : Lancement du programme d'actions insertion « Cultur'elles » à la médiathèque Pierre Briatte Aulnoye-Aymeries

En présence d'Hélène Demolombe-Tobie, sous-préfète de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Ouvert à la presse

Programmation

8 mars 2024 (suite)

Lutte contre les violences conjugales

10h30 : visite de l'antenne du CIDFF (Centre d'information des droits des femmes et des familles)
Cambrai (19 rue du 8 mai 1945)

En présence de Fayçal Douhane, Sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai

Ouvert à la presse

Égalité professionnelle

14h30 : Échanges avec des femmes qui occupent des postes à responsabilité et/ou traditionnellement occupés par des hommes

Cambrai (Sous-Préfecture de Cambrai, place Fénelon)

En présence de Fayçal Douhane, Sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai

Ouvert à la presse

Égalité professionnelle

14h-16h30: Témoignages de femmes aux parcours professionnels atypiques ou traditionnellement masculins

Dunkerque (Sous-préfecture, 27 rue Thiers)

En présence de Magalie Vigé, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, Préfecture du Nord

Ouvert à la presse

Santé des femmes

15h: Visite de la maison hébergeant des femmes sans abri souffrant d'addictions de l'Abej
Lille

En présence de Virginie Lasserre, Préfète déléguée pour l'égalité des chances du Nord

Hors presse

11 mars 2024

Lutte contre les violences conjugales

17h: Inauguration du nouveau poste d'intervenante sociale en gendarmerie

Cambrai (Département du Nord - Direction déléguée du cambrésis, 42 rue des Rôtisseurs)

En présence de Fayçal Douhane, Sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai

Ouvert à la presse

12 mars 2024

Culture de l'égalité

10h-16h: Village de l'égalité, organisé par la Ville de Roubaix

Roubaix (maison des associations, 24 place de la liberté)

En présence de Pierre Gilardeau, Sous-préfet en charge du territoire roubaisien

Ouvert à la presse

Programmation

13 mars 2024

Égalité professionnelle

"I louve my job", forum de l'emploi pour les femmes, organisé par ASSIFEP, avec l'équipe des féminines de Saint-Amand Handball et France Travail

9h-17h30 : pour les partenaires | 13H30-17h pour le grand public

Saint-Amand les Eaux (Espace Jean-Ferrat, Jardins De L'Abbaye, 73 Grand'place)

En présence de Guillaume Quenet, Sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes

Ouvert à la presse

15 mars 2024

Lutte contre les violences conjugales

18h : Soirée de sensibilisation des professionnels de santé à la détection des situations de violences conjugales, organisée par le Centre Hospitalier de Valenciennes

Valenciennes

En présence de Guillaume Quenet, Sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes

Hors presse

18 mars 2024

Culture de l'égalité

18h : Inauguration de la semaine Égalités Plurielles 2024 sur le thème « Les femmes et le sport », organisée par la ville de Faches-Thumesnil

Faches-Thumesnil (complexe sportif Kléber, 298 rue Kléber)

En présence de Magalie Vigé, Déléguée aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes, Préfecture du Nord

Ouvert à la presse

26, 27 et 28 mars 2024

Santé des femmes

9h à 17h : Village de la santé des femmes, organisé par le Centre Hospitalier de Valenciennes

Site minier de Wallers-Aremberg

En présence de Guillaume Quenet, Sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes

Ouvert à la presse le 26 mars à 15h

28 mars 2024

Égalité professionnelle

13h-16h : Forum au féminin, organisé par la Maison de l'emploi (MiE) du Roubaisien

Roubaix (L'Avant-Poste, 33 boulevard du Général Leclerc)

En présence de Pierre Gilardeau, Sous-préfet en charge du territoire roubaisien

Ouvert à la presse

Pour les événements ouverts à la presse, merci de vous accréditer au plus tard 1 jour avant chaque évènement auprès du service communication de la Préfecture : pref-communication@nord.gouv.fr

Les contacts en cas de violences conjugales

— En cas d'urgence et de danger immédiat

17 - 114

En cas d'urgence, composez le 17 pour contacter la police ou la gendarmerie. Si vous ne pouvez pas appeler, envoyez un SMS au 114 (numéro gratuit).

115

Composez le 115 pour obtenir un hébergement d'urgence.

— Pour une écoute, un conseil ou une orientation

3919

Numéro gratuit et anonyme à destination des victimes de violences sexistes et sexuelles, de leur entourage et des professionnels concernés, fonctionnant 24h/24, 7 j/7

119

Numéro gratuit à destination des enfants en danger et des professionnels concernés, dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger ou en risque de l'être, ouvert 24h/24, 7 j/7

0 801 901 911

Numéro national pour les auteurs de violences conjugales « Ne frappez pas » joignables du lundi au dimanche de 9h à 19h



La plateforme arretonslesviolences.gouv.fr

Un site qui permet de trouver des conseils et de l'aide pour les victimes, les témoins et les professionnels



App-Elles :

Une application qui permet d'alerter jusqu'à trois contacts de confiance et qui cartographie l'ensemble des structures de prise en charge des victimes de violences → <https://app-elles.fr/>

Les contacts en cas de violences conjugales

— Pour une écoute, un conseil ou une prise en charge, dans le Nord

Une cartographie interactive recense les dispositifs de prise en charge et d'accompagnement des victimes de violences conjugales et sexuelles du Nord.

Régulièrement actualisée, elle permet d'effectuer des recherches par territoires et thématiques :

- Accueils de jour
- Lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation
- Centres d'information des Droits des Femmes et des Familles
- Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie
- Associations d'aide aux victimes
- Accompagnement de personnes en situation de prostitution
- Planning Familial
- Unités médico-judiciaires

Outre ces structures spécialisées, les victimes peuvent également contacter les Maisons Nord Solidarité, les centres communaux d'action sociale (CCAS) et les points d'accès aux droits.

[Retrouver la cartographie ici :](#)



[Retrouver toutes les structures et leurs coordonnées ici :](#)

